



## **MAISON RELAIS DE BEAUSÉJOUR SAINTE-MARIE**

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023**



**ASSOCIATION LA HALTE PERE ÉTIENNE GRIENENBERGER**

**Siège social : 4 rue Henri Vavasseur 97400 Saint-Denis**

**Tel : 0262 90 89 60**

## **SOMMAIRE**

**INTRODUCTION.....p.3**

**PRÉSENTATION DU DISPOSITIF.....p.4**

**L'ACTIVITÉ DE LA MAISON RELAIS.....p.11**

**LE QUOTIDIEN À LA MAISON RELAIS.....p.16**

**CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....P.19**

## INTRODUCTION

Avec l'ouverture de la Maison relais de Sainte-Marie en mai 2022 puis celle de Bras-Panon en mars 2023, l'association La Halte Père Étienne Grienberger a ainsi développé son offre de logement adapté en complément de la Maison relais du Chaudron ouverte depuis maintenant 10 ans. Ce sont donc aujourd'hui 66 logements pour 67 places que La Halte met à disposition du SIAO<sup>1</sup> pour des personnes en situation de grande difficulté sociale freinant leur capacité d'accès à un logement ordinaire de droit commun.

Bien que La Halte ait tenu à maintenir son engagement à participer de façon concrète au déploiement de ces nouvelles maisons relais afin de répondre aux besoins des publics sans-abri du territoire réunionnais pour lesquels elle existe par ses missions originelles de solidarité, le modèle économique de ce type de dispositif nécessite aujourd'hui d'être requestionné auprès des services de l'État tant leur gestion devient de plus en plus complexe au regard du contexte inflationniste actuel et des subventions insuffisantes qui y sont attribuées.

Nous observons déjà les difficultés budgétaires auxquelles nous expose la gestion de ces 3 maisons relais et nous amène à questionner notre capacité à poursuivre la conduite d'un accompagnement de qualité auprès d'un public présentant une pluralité de problématiques à laquelle il nous est de plus en plus difficile de répondre sans davantage de moyens adaptés.

L'expérience de La Halte depuis 25 ans auprès des publics les plus fragiles permet de garantir des prestations de qualité dans le respect le plus profond des personnes accompagnées mais le développement de nouvelles maisons relais sur le territoire envisagé par la volonté des politiques publiques ne peut faire l'impasse sur les difficultés de gestion rencontrées par les dispositifs déjà existants.

Nous sommes cependant évidemment convaincus que la maison relais est un véritable outil d'insertion sociale tant par les prestations d'accompagnement global délivrées que par la qualité immobilière dont bénéficie celle de Sainte-Marie. Nous nous engageons d'ailleurs quotidiennement afin que soit maintenue le bon état général des locaux mis à disposition tant dans l'intérêt des personnes y résidant que celui du bailleur social SHLMR<sup>2</sup> qui nous a fait confiance dans la mise en œuvre du projet social de ce dispositif à destination des plus démunis du territoire.

---

<sup>1</sup> SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation.

<sup>2</sup> Société d'Habitation à Loyer Modéré de La Réunion.

## PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

### ✓ Cadre législatif et réglementaire

Le dispositif Maison relais de Beauséjour se compose de 16 places Maison relais et de 7 places Résidence accueil. Conformément à l'article L. 633-1 du code de la construction et de l'habitation, les maisons relais sont des « établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire ».

Les résidences accueil sont destinées quant à elles « à l'accueil de personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collective et dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale ».

### ✓ Les textes réglementaires

- Circulaire DGAS/SDA n° 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais.
- Lettre d'instructions aux services déconcentrés (DDASS et DDE) pour la mise en œuvre du programme 2004 « maisons relais ».
- Note d'information N°DGAS/DGUHC/PIA/IUH1/2005/189 du 13 avril 2005 relative à la mise en œuvre du programme 2005 maisons relais-pensions de famille.
- Note d'information DGAS/PIA/PHAN no 2006-523 du 16 novembre 2006 relative à la mise en place d'un programme expérimental de résidences accueil pour les personnes en situation de précarité ou d'exclusion, ayant un handicap psychique.
- Circulaire N°DGAS/DGALN/2008/248 du 27 août 2008 relative à la création de maisons relais.
- Circulaire interministérielle n° DGCS/SD1C/DHUP/DIHAL/2017/157 du 20 avril 2017 relative à la mise en œuvre du plan de relance 2017-2021 des pensions de famille et des résidences accueil.

## ✓ Définition et fonctionnement

Les maisons relais constituent une catégorie particulière de résidences sociales et se distinguent des autres types par le fait qu'elles accueillent des personnes de manière durable et non temporaire ou de façon transitoire avant l'accès à un logement de droit commun. Elles bénéficient à ce titre d'un contrat d'occupation.

Il s'agit de structures de taille réduite, associant logements privatifs et espaces collectifs favorisant les relations de la vie quotidienne entre les résidents et avec les hôtes, qu'il convient de rapprocher le plus possible du mode de fonctionnement et de vie d'un logement ordinaire.

La maison relais a pour missions de :

- Proposer un logement durable au sein d'une structure à taille humaine permettant d'offrir un cadre de vie convivial, sécurisant et chaleureux par la présence d'un couple d'hôtes qui anime et régule la vie quotidienne.
- Favoriser la recreation du lien social par la combinaison de logements privatifs et d'espaces collectifs permettant des activités communes encourageant les échanges.
- Favoriser la participation à la Cité en organisant des liens avec l'environnement local et encourager les locataires à participer aux diverses activités qui sont proposées.

## ✓ Le public

Les maisons relais constituent une forme d'habitat adapté pour répondre aux besoins de personnes pouvant cumuler un faible niveau de ressources, une situation d'isolement affectif, familial, ou d'exclusion sociale, un parcours antérieur marqué de ruptures et de séjours à la rue, des difficultés de santé, physiques ou psychologiques voire psychiatriques qui les fragilisent. et qui sont, tout au moins à un moment de leur vie, dans l'incapacité d'intégrer à échéance prévisible un logement individuel ordinaire.

### ✓ L'organisme gestionnaire

La Halte Père Etienne Grienenberger (L.H.P.E.G.)

Siège social : 4 rue Henri Vavasseur – 97400 Saint-Denis

Président : Monsieur GAY Joël

Représenté par Monsieur NOUVEAU Nicolas en qualité de directeur

Téléphone : 0262 90 89 60 - Fax : 0262 90 89 50 Courriel : asso.lahalte@lhpeg.re

N° SIRET : 428 664 155 000 85 - Code APE : 8790 B

Statut du personnel : « contrat à durée indéterminée »

Convention Collective Nationale 1951

Adhérent à un syndicat d'employeurs : OUI

### ✓ Les établissements de La Halte

#### Les établissements sociaux :

- Deux centres d'hébergement d'urgence : « Les Jonquilles » à Saint-Denis avec une capacité de 51 places et « Fleur d'Eau » à Bras-Panon avec une capacité de 35 places.
- Trois dispositifs Maison Relais : à Saint-Denis, à Sainte-Marie et à Bras-Panon pour un total de 67 places.
- Un dispositif d'hébergement temporaire A.L.T.<sup>3</sup> Jeune à Saint-Denis pour 9 places.
- Deux appartements diffus Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Insertion situés dans l'est pour une capacité de 6 places.
- Un appartement de Transition sur Saint-Denis de type F4.

#### Les établissements médico-sociaux :

- Des Lits Halte Soins Santé (LHSS) Nord avec une dotation de 20 lits en établissement collectif à Saint-Denis et de 10 lits dans l'Est en appartements diffus.
- Des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) Nord avec une dotation de 18 lits en établissement collectif.

---

<sup>3</sup> Allocation Logement Temporaire.

### ✓ La Maison relais Beauséjour de Sainte-Marie

La Maison relais est ouverte depuis mai 2022 au sein du quartier en plein développement de Beauséjour sur la commune de Sainte-Marie et se compose de 23 places dont 7 en Résidence accueil. Le dispositif est implanté au sein d'une petite résidence neuve de 2 bâtiments constitués de 22 logements dont 21 de type T1 bis d'une surface minimale de 30 m<sup>2</sup> destinés à des personnes seules ainsi qu'un T2 de 50 m<sup>2</sup> destiné à un couple. 10 logements sont totalement P.M.R.<sup>4</sup> dont 3 sont en rez-de-chaussée et 7 en étage accessibles par un monte-charge pour personnes à mobilité réduite. Des espaces collectifs sont mis à disposition du public tels qu'une buanderie, une salle à manger avec cuisine équipée, une grande salle d'activité et des espaces verts extérieurs.

Comme toute maison relais LHPEG, chaque logement est équipé d'un lit, d'un matelas, d'un réfrigérateur, d'une plaque de cuisson et d'espaces de rangement.

### ✓ Identification de la structure

Nom de la structure : Maison relais Beauséjour de Sainte-Marie

Responsable : LERMENIER Mathieu

Adresse : 4 rue Fleur de Jade 97438 Sainte-Marie

Numéro de téléphone : 0693 669 509

### ✓ L'équipe

1 Directeur à 0 ETP

1 Comptable à 0,05 ETP

1 Chef de service pour 0,33 ETP

1 Secrétaire pour 0,33 ETP

1 Agent de service pour 1 ETP

1 Assistante de service social pour 1 ETP

---

<sup>4</sup> Personne à Mobilité Réduite

## ✓ Les réunions

Différents temps de réunion sont organisés :

- Réunions mensuelles des locataires.
- Plénières du CRPA<sup>5</sup>.
- Réunions mensuelles d'équipe.
- Réunions trimestrielles inter-maisons relais LHPEG.
- Réunions mensuelles inter-associatives d'analyse des pratiques des hôtes.
- Réunions Réseau des Acteurs de la Maison relais pilotées par le SIAO.
- Réunions transversales trimestrielles inter-établissements et services LHPEG.

## ✓ L'animation du dispositif

Le couple d'hôtes est en charge de l'organisation et de l'animation quotidienne du dispositif sous la responsabilité du chef de service. Composé d'un agent de service et d'un travailleur social diplômé, dont les complémentarités tendent à favoriser la continuité et la qualité du service, le binôme mène un accompagnement de proximité auprès des locataires ainsi qu'une médiation régulière avec l'environnement afin de faciliter la meilleure intégration de ce public pouvant paraître marginal et victime de stigmatisation.

La dimension relationnelle est au cœur de la présence quotidienne des hôtes pour apporter un soutien aux démarches en répondant et en repérant les besoins individuels tout en organisant une vie collective, pour encourager l'autonomie de personnes pouvant cumuler des problématiques multiples et complexes : des addictions, une souffrance psychique, des maladies, une situation d'incurie, des difficultés budgétaires. Les hôtes doivent ainsi tenir une veille sociale et sanitaire afin d'alerter, d'orienter, et d'accompagner les personnes face aux difficultés rencontrées.

La coopération entre hôtes est essentielle afin d'assurer le maintien d'un espace accueillant et convivial tout en étant garants du respect des règles de vie et d'un cadre sécurisant. Les hôtes mènent donc ensemble tant un accompagnement individuel à travers un soutien aux démarches diverses qu'un accompagnement collectif facilitant les relations entre les locataires.

---

<sup>5</sup> Conseil Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées



Les hôtes sont présents du lundi au vendredi sur une amplitude couvrant la journée ainsi que deux temps en soirée et un dimanche à chaque mois.

Le binôme constitué dès l'ouverture du dispositif a connu un mouvement fin 2023 avec le départ de la travailleuse sociale salariée de l'association présente depuis quelques années. L'agent de service étant également auparavant déjà salarié de l'association devra faire équipe avec un nouveau collaborateur dès début 2024.

### ✓ L'intégration par le logement

Habiter à la Maison relais c'est avoir son « chez-soi » après des périodes passées à la rue plus au moins longues selon les personnes. Avant leur arrivée, la majorité des locataires étaient donc sans domicile fixe ou ne disposaient que de solutions d'hébergement précaires ou temporaires.

Un logement à la Maison relais permet à chaque résident de renouer progressivement, à son rythme, à l'usage d'un logement privatif. L'appropriation de son logement demande à tout nouvel arrivant un temps d'adaptation qui lui est propre selon son parcours de vie, ses expériences, ses problématiques sociales, psychologiques ou psychiques, sa capacité de gestion budgétaire ou encore son désir de l'investir ou non. Pour la plupart, une réappropriation, ou un apprentissage pour certains, du savoir habiter est nécessaire et qu'il s'agit pour le couple d'hôtes d'accompagner et de stimuler quotidiennement en s'adaptant aux capacités à chacun.

Le couple d'hôtes rend ainsi régulièrement visite à tout nouveau locataire dans son logement afin tant d'évaluer ses capacités à vivre en sécurité de façon autonome, à tenir son logement en état d'hygiène suffisant, à gérer son budget, à faire ses courses et la cuisine, que de le guider et de le conseiller dans l'aménagement de son espace et de son inscription dans une vie sociale.

La majorité des locataires n'ont aucune économie à leur arrivée et doivent alors faire face aux frais d'entrée comme tout logement : dépôt de garantie, 1<sup>er</sup> mois de loyer, assurance des responsabilités civiles, ouvertures des compteurs d'eau et d'électricité, literie, ustensiles de cuisine.

En concertation avec les prescripteurs de la demande d'orientation, des demandes d'aide financière au titre du FSL<sup>6</sup> sont en général systématiquement formulées pour tout ou partie des frais d'entrée. Cela peut permettre aux locataires de s'installer plus sereinement dans leur logement.

### ✓ Les partenaires

Les hôtes facilitent les relations entre les résidents et leurs prestataires et la recherche d'un travail collaboratif est continuellement mise en œuvre auprès des différents services concourant à l'accompagnement global des résidents. Après 18 mois d'activité, les interventions délivrées par les services de prestations à domicile et les dispositifs mobiles conventionnés se sont structurées. Une collaboration soutenue est aujourd'hui engagée auprès d'un cabinet d'infirmier libéral du quartier qui intervient quotidiennement pour 10 résidents. La relation d'échanges réguliers entre ces professionnels de santé, les résidents et les hôtes permet d'adapter l'accompagnement de soins selon la situation globale de chacun et de tendre vers son plus grand bénéficiaire.

L'infirmière du bassin Est de l'EMSP<sup>7</sup> intervient chaque lundi sur site à destination de l'ensemble des locataires, dans le cadre d'une convention. Elle apporte son soutien au couple d'hôtes sur les problématiques de santé globale rencontrées et participe à l'orientation des personnes vers les dispositifs sanitaires par une approche relationnelle. 15 accompagnements vers des dispositifs de santé ont été menés cette année et 3 en soutien à des sollicitations des services d'urgence médicale. Dans le cadre d'une convention avec l'association Addictions France, l'équipe mobile du CSAPA<sup>8</sup> du bassin Nord composée d'un infirmier et d'un pair-aidant intervient 1 à 2 fois par mois pour rencontrer collectivement les résidents lors d'échanges ponctuels au sein des espaces collectifs. Les hôtes s'assurent de favoriser les conditions et la sécurité nécessaires pour ces interventions autonomes et propose l'inscription de ces professionnels dans toute dynamique de la vie quotidienne ou projet d'animation individuelle et collective où le travail de prévention et de réduction des risques est déjà mené et ne demande qu'à être davantage soutenu par une co-animation ainsi qu'une accessibilité aux soins en addictologie peut-être plus adaptée.

9 résidents bénéficient d'une aide à domicile demandée avec le soutien des hôtes qui s'assurent de créer un lien régulier avec les différents prestataires. Un travail de médiation et de coordination

---

<sup>6</sup> Fond de Solidarité Logement

<sup>7</sup> Équipe Mobile Santé Précarité portée par l'Établissement Public de Santé Mentale de La Réunion

<sup>8</sup> Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

peut être conduit par les hôtes si nécessaire entre le résident, le prestataire et le mandataire si concerné ou tout autre intervenant selon les situations ou événements. Il s'agit aussi pour les hôtes de réévaluer continuellement l'autonomie des résidents et de les accompagner à faire valoir leurs besoins.

5 résidents bénéficient d'une mesure de protection judiciaire dont 2 demandées depuis l'arrivée à la Maison relais. Les hôtes sont en relation avec les mandataires dès la signature du contrat d'occupation, puis au cours de l'accompagnement pour les besoins repérés chez les locataires : démarches administratives, suivi des droits communs, besoins d'équipement, modalités liées à la gestion locative. Un travail de veille et de reconnaissance de la nécessité de protéger est également mené par les hôtes auprès des publics concernés en s'adaptant selon l'urgence et les risques de mise en danger du résident. L'adhésion est toujours recherchée à travers différents échanges et finit le plus souvent par être exprimée par le concerné. Nous facilitons la mise en lien avec un médecin-expert pour une évaluation dont le règlement des honoraires est une étape à préparer avec le résident à partir sa capacité de gestion et du montant de ses charges. Bien qu'une évaluation puisse se dérouler sous 8 jours, le délai entre le dépôt de la demande et l'audience est de 3 mois, puis encore 3 mois jusqu'à mise en relation avec le mandataire désigné.

3 locataires bénéficient d'un portage d'un repas quotidien assuré par le CCAS<sup>9</sup> de la commune. Des colis alimentaires sont ponctuellement demandés par les hôtes auprès du CCAS en faveur des résidents en raison d'une situation budgétaire particulière survenant le plus souvent suite à une suspension des ressources dont le traitement peut durer plusieurs mois.

Des liens se créent progressivement avec le centre social du quartier auquel des résidents y sont maintenant adhérents et participent aux activités qui y sont proposées où se maillent les différents publics du quartier.

## **L'ACTIVITÉ DE LA MAISON RELAIS EN 2023**

### **✓ L'implantation du dispositif**

La Maison relais est désormais bien intégrée dans ce quartier résidentiel de Beauséjour et les résidents ont globalement tous bien leurs repères en se déplaçant. Durant cette première année, nous avons accueillis des professionnels de différentes institutions pour des rencontres et des visites

---

<sup>9</sup> Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Marie.

du dispositif ainsi que répondu aux questionnements de voisins ou de passants sur la nature de cette résidence. La Maison relais est aujourd’hui bien repérée par les services municipaux et sociaux de la commune, par la gendarmerie amenée à intervenir de façon ponctuelle, par les médecins généralistes et la pharmacie du quartier, par les sociétés d’ambulanciers sollicitées régulièrement par les services d’urgence du 15 ou pour des accompagnements à des consultations médicales.

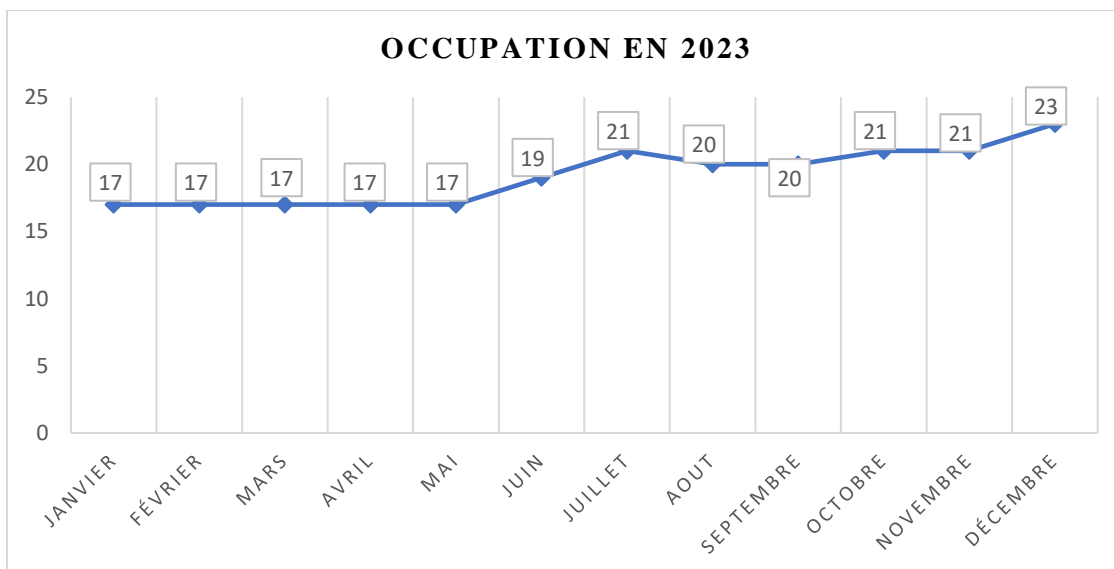
#### ✓ L’orientation des publics

Toute demande d’orientation d’une personne en maison relais est réalisée par un travailleur social qui transmet les éléments de la situation au SIAO 974 complétée d’un rapport social. Le SIAO a ensuite la charge d’évaluer la demande afin de déterminer si l’orientation en Maison Relais correspond bien aux besoins de la personne.

Bien que la majorité des personnes orientées ait le profil cible, il a cependant encore été constaté lors du premier entretien d’admission que certaines orientations ne semblaient pas adaptées tant les personnes ne présentaient pas de difficultés particulières nécessitant un accompagnement en maison relais. Ces personnes ou leur prescripteur ont clairement pu exprimer comme motivation d’orientation le manque de logement ordinaire dans les parcs publics ou privés.

La Halte tient à ce que puisse être maintenu l’objectif premier du développement des maisons relais à La Réunion qui est de proposer une solution de logement adapté en faveur de personnes en situation de grande errance et présentant la nécessité d’un accompagnement adapté.

#### ✓ L’occupation



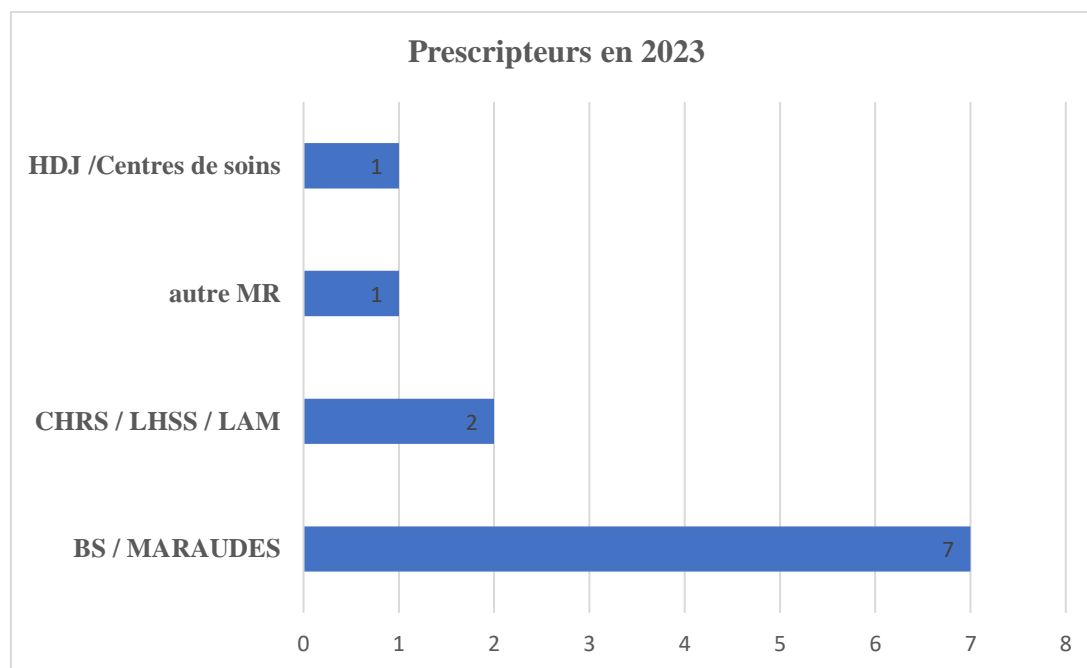
Au 31 décembre 2023, les 22 logements sont aujourd’hui occupés, bien qu’après 7 mois d’activité au 01 janvier 2023, 6 logements étaient encore inoccupés sans orientation reçue du SIAO.

26 personnes ont été accueillies cette année pour 11 admissions et 4 sorties comptabilisées dont 2 vers l’accès à un logement social et 2 décès.

Le dernier logement ayant été occupé est celui de type T2 où y réside un couple depuis fin décembre 2023 après validation en octobre de la DEETS de l’extension d’une nouvelle place portant ainsi à 23 le nombre total de places au sein de la Maison relais.

Concernant les 2 sorties vers le logement social, il s’agit d’une personne ayant résidé 9 mois à la Maison relais et ayant bénéficié du soutien du service DALO<sup>10</sup> sollicité lors de son accueil antérieur en dispositif d’hébergement collectif ; et d’une personne ayant accédé à un logement 2 mois après son arrivée à la Maison relais.

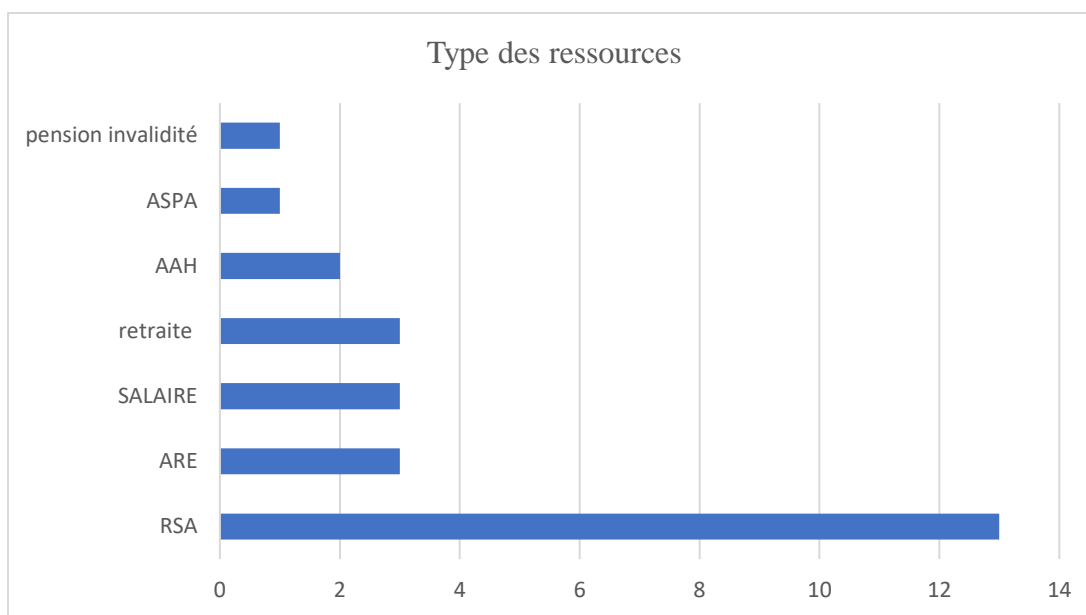
Concernant les 2 décès, il s’agit de personnes grandement fragilisées par un parcours de rue et différentes problématiques sanitaires pour lesquelles les hôtes ont dû accompagner vers les soins de façon soutenue au regard des difficultés d’adhésion des personnes concernées.



<sup>10</sup> Droit Au Logement Opposable.

Sur les 11 personnes admises cette année, une majorité a été orientée par les dispositifs de Premier accueil : 4 personnes dont 1 femme vivaient dans des squats, 2 étaient en hébergement hôtelier à leur frais, 2 en structure d'hébergement collectif médico-social, 1 en hébergement familial et 1 en structure de soins en addictologie. 1 personne a bénéficié à sa demande justifiée de la possibilité d'un transfert de maison relais.

### ✓ Les types de ressources



Sur les 26 personnes accueillies cette année, 6 ont pu s'inscrire à un moment dans une dynamique d'insertion professionnelle principalement par le bénéfice de dispositifs de l'IAE<sup>11</sup> qui restent des solutions d'emploi à court terme.

### ✓ Les problématiques rencontrées

Les carences vécues dans l'enfance, les situations de ruptures multiples, le fort isolement social, ou encore un handicap psychique, fragilisent et peuvent entraîner une grande désocialisation, une marginalisation et des addictions chez les personnes que nous accueillons dans nos maison relais. Les conduites addictives sont quotidiennes pour la majorité des locataires et la consommation massive d'alcool en est la principale. Les hôtes sensibilisent au quotidien à la réduction des risques et doivent régulièrement faire face aux troubles de jouissance causés par des locataires en état

<sup>11</sup> Insertion par l'Activité Économique.

d'alcoolisation et venant rompre le climat de sécurité et de sérénité recherché. Dans ces moments, il s'agit pour les hôtes de rappeler fermement le cadre du règlement intérieur en demandant l'apaisement des personnes concernées et en les raccompagnant dans leur logement. Les forces de l'ordre et les services de secours sont sollicités selon le niveau des troubles et de la capacité des concernés à réadopter des comportements adaptés et à se maintenir en sécurité. Il est demandé à l'ensemble des locataires de solliciter également les forces de l'ordre en l'absence du couple d'hôtes lors d'expression de troubles mais cette démarche demande encore à être intégrée.

La part des locataires présentant des troubles psychiques est nettement plus importante que les 7 places Résidence accueil dédiées à ce public. Les hôtes sont ainsi régulièrement amenés à accompagner l'expression de troubles et de situations de décompensation psychique.

Des sollicitations des services d'urgence ont pu être effectuées au plus fort moment de la crise ou dès l'apparition des signes de troubles. Certaines ont amené à l'hospitalisation avec le concours des forces de l'ordre et d'autres à un maintien à domicile suite à l'évaluation du médecin du 15 après intervention des secours. Une seconde ou une troisième sollicitation au 15, le jour même ou après quelques jours, ont abouti à trois reprises à une hospitalisation de plusieurs semaines.

### ✓ Les Réunions des Locataires

Chaque mois est co-animé par les hôtes une Réunion des Locataires auquel l'ensemble des locataires est invité à y participer. Au fil du nombre croissant de résidents, cette instance s'institue et commence progressivement à prendre sens. Y sont abordés l'ambiance générale du collectif, le respect du règlement intérieur, les projets d'activité, les événements de troubles de jouissance et tout thème adapté exprimé sur l'instant. C'est un temps d'échange convivial et constructif qu'il s'agit d'instaurer et d'amener les locataires à investir davantage dès l'élaboration d'un ordre du jour, à participer pleinement selon sa personnalité, son envie et ses capacités d'expression, jusqu'à consulter le compte-rendu.

Cette instance devra encore être consolidée maintenant que l'ensemble des logements sont occupés et que le collectif est aujourd'hui bien constitué après 18 mois d'activité.

D'autres formes de participation seront à envisager afin de créer une représentation des résidents de la Maison relais à travers un Comité des Locataires mis en œuvre par des élections. L'enjeu de la participation est un réel défi auprès de publics grandement fragilisés et qui nécessite un

accompagnement à la renarcissisation de ceux-ci afin de les amener vers un plein exercice de leur citoyenneté.

### ✓ Les plénières du CRPA

Porté par la FAS-OI<sup>12</sup>, Le CRPA est une instance de concertation permettant d'assurer la participation des personnes prises en charge par les dispositifs d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile.

À chaque plénière du CRPA, Les hôtes proposent en amont aux locataires de les y accompagner en informant du thème abordé et des enjeux de leur participation à ces instances. Culture et bien-être et loisirs pour tous ; Droits et de devoirs de personnes accueillies et accompagnées ; Accès, maintien et dispositifs d'aides en hébergement et logement, ont été les thèmes sur lesquels ont été sensibilisés les locataires cette année. La participation à ces plénières sera encore à renforcer et à stimuler par les hôtes tant la majorité des locataires ne parviennent pas encore à se saisir pleinement de ces espaces de citoyenneté dédiés à leur expression et pouvant permettre l'évolution des politiques publiques.

### LE QUOTIDIEN À LA MAISON RELAIS

Le collectif aujourd'hui constitué est encore récent est déjà bien dynamique à travers les relations qu'ont développées un certain nombre de locataires entre eux. Chaque résident organisant ses activités quotidiennes de façon autonome, chacun est libre de participer aux propositions impulsées par les hôtes qui s'adaptent selon les périodes du mois et l'ambiance générale. La présence d'espaces communs permet l'organisation d'activités collectives et favorise la création de liens entre les résidents et le développement d'échanges à l'extérieur.

La salle commune aménagée est mise à disposition des locataires lors des temps de présence des hôtes dont l'amplitude de service couvre la journée entière du lundi au vendredi ainsi qu'une fois par mois le dimanche. Y sont proposés des temps d'activités que les locataires investissent régulièrement pour jouer à des jeux de société, à des parties de dominos ou de belote.

---

<sup>12</sup> Fédération des Acteurs de la Solidarité Océan Indien



Cette salle commune est équipée d'un espace cuisine où se confectionnent des repas partagés et qu'un café est quotidiennement proposé pour favoriser les temps d'échanges sur l'ambiance générale du collectif, l'actualité, les situations individuelles.

La mobilisation des locataires est encouragée pour l'organisation de repas partagés ou de sorties : que ce soit pour convenir des dates, des lieux, des menus, de la préparation et la confection des repas, ou encore de la participation financière symbolique. Les hôtes ont le rôle d'impulser une dynamique et également surtout de soutenir les projets exprimés par les locataires.

Les temps de soirée des hôtes permettent l'organisation d'animations à la Maison relais, un repas, des temps de jeux, un karaoké qui est apprécié.

Le collectif actuel n'est très enclin à participer à des sorties. Nous observons que les comportements liés à l'alcoolodépendance freinent tout investissement à ce type de projet qu'il s'agira de poursuivre à proposer des activités en extérieur.

À chaque locataire est proposé de fêter son anniversaire, et si souhaité en favorisant l'implication du collectif et-ou d'amis et famille. Les hôtes co-animent ces temps en veillant à favoriser un climat serein lors de ces instants de reconnaissance.

Les périodes de fin d'année sont évidemment investies en Maison relais afin de proposer des temps de partage en toute convivialité. Pour cette deuxième fin d'année calendaire connue par le dispositif, un repas a été organisé à la Maison relais avec la participation des résidents volontaires.

Le projet de potager envisagé depuis l'ouverture du dispositif évolue progressivement selon l'implication et l'envie des résidents. Des parcelles ont pu être constituées avec la participation d'un résident nouvellement arrivé mais ne sont toujours pas pleinement investies par le collectif.

Il est quotidiennement proposé aux locataires de participer à l'entretien des espaces collectifs ainsi qu'à du bricolage d'aménagement mené par les hôtes. Passer un balai sur son palier ou dans les escaliers de son bâtiment, confectionner un meuble, se proposer à donner un coup de main. C'est un esprit de solidarité et d'entraide qu'il s'agit de stimuler par le soutien des hôtes dans la valorisation de la courtoisie, de la politesse et du respect nécessaires au vivre-ensemble.

✓ La Semaine Nationale des Pensions de Famille



En octobre, la Maison relais s'est mobilisée pour la seconde fois à l'édition de la Semaine Nationale des Pensions de Famille dont l'objectif est de donner davantage de visibilité à ce type de dispositif. Une journée de sensibilisation au tri des déchets avec des agents de la CINOR<sup>13</sup> a été organisée ainsi que des activités ludiques sur les « jeux lontan » menées par un intervenant culturel. Ont été conviés des partenaires, les familles des résidents ainsi que le centre social du quartier qui ont pu partager un cocktail déjeunatoire avec les résidents.



<sup>13</sup> Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion.

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Après ces 18 mois d'activité, la Maison relais de Sainte-Marie est maintenant entièrement occupée au 31 décembre après un remplissage progressif au gré des orientations exclusivement proposées par le SIAO. La validation de la création d'une nouvelle place en octobre a permis la mise à disposition du seul logement T2 à un couple qui est l'unique possibilité d'accueil sur le territoire pour cette typologie. Les 2 sorties vers le logement social démontrent que la Maison relais, bien qu'étant une solution de logement durable, peut également être un tremplin pour les personnes en capacité d'accéder à un logement ordinaire et que nous soutenons dans ce projet.

Le décès de 2 résidents cette année vient à nouveau renforcer notre questionnement quant à la gestion par les hôtes des problématiques sanitaires récurrentes présentes auprès de ces publics sortants de la rue. Le soutien de coordination médicale apporté par l'infirmière de l'EMSP est une plus-value mais nécessiterait d'être davantage étoffé au regard de la grandeur des besoins et de la pluralité des situations. Le travail de présentation du dispositif auprès des services sanitaires est à continuer afin de faciliter la meilleure compréhension de son fonctionnement.

Le collectif étant désormais bien stabilisé, il s'agit maintenant de poursuivre l'accompagnement quotidien afin de pouvoir répondre plus finement aux difficultés d'autonomie repérées auprès des résidents ainsi que de pouvoir proposer des activités d'accès à la culture selon les souhaits de chacun. C'est un travail quotidien que de stimuler les résidents à participer à la vie citoyenne. Nous devons continuer à créer des liens avec les acteurs associatifs et autres institutions du quartier afin d'amener les résidents à aller vers leur inscription à des actions dont ils peuvent en tirer un bénéfice d'inclusion sociale et de bien-être global.

Nous tendrons également à développer la mutualisation de projets collectifs en lien avec les 2 autres maisons relais LHPEG et ainsi permettre aux résidents des 3 dispositifs de se rencontrer régulièrement et de partager des activités en dehors de leur lieu de vie.